

Bourse de Profondsart

Conditions générales de vente

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et objets proposés à la vente à la Bourse de Profondsart (ci-après dénommé « la Bourse »).

Le fait pour une personne physique ou morale d'acheter un objet à la Bourse emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Elles sont accessibles à tout moment sur la page www.ecole-profondsart.be/bourse et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions générales d'achat ou autres de l'acheteur.

Article 2 – Prix – Modalités de paiement

Les prix en vigueur sont exprimés en Euros et sont fixés par les déposants en fonction de l'état de l'objet, étant entendu qu'il s'agit exclusivement d'objets d'occasion.

La totalité du prix doit être réglé au moment de la Bourse.

Article 3 - Réclamations

Toute réclamation et/ou contestation d'un acheteur à l'encontre d'un objet acheté à la Bourse devra être formulée, exclusivement par e-mail à l'adresse bourse@profondsart.be, au plus tard 5 jours ouvrables à compter du jour de la Bourse, sous peine de déchéance.

Article 4 – délai de rétractation

La vente des objets étant réalisée exclusivement en physique, sur une seule journée et concernant des objets d'occasion achetés dans l'état dans lequel il se trouve, les parties conviennent que l'achat d'un objet ne pourra donner lieu à l'exercice d'un quelconque droit de rétractation.

Article 5 – Responsabilité

Les objets proposés à la vente ont fait l'objet, lorsque c'est possible, d'une vérification du bon état de l'objet et de sa complétude par les bénévoles de la Bourse. Lorsque ce n'est pas possible, l'objet est indiqué comme « non vérifié ». Lorsque certains éléments sont manquants ou défectueux mais n'empêchent pas l'usage de l'objet, ceci est également indiqué.

Toutefois, le client reconnaît et accepte que les objets proposés à la bourse sont quasi exclusivement des objets d'occasion qui ont déjà servis et comportent donc des aléas (défectuosité, usure, *etc.*) qui ne sont pas toujours visibles ou vérifiables par les bénévoles de la Bourse.

Le client qui achète des objets à la bourse reconnaît avoir pleinement connaissance de l'existence de cet aléa et en assume la responsabilité et la charge.

En achetant à la Bourse, vous renoncez à mettre en cause la responsabilité de la Bourse, de ses bénévoles ou de l'Ecole de Profondsart, même en cas de défaillance, défectuosité, usure, flagrante ou non, des objets vendus.

En toute hypothèse, la responsabilité de la Bourse, de ses bénévoles, de l'école de Profondsart et de ses partenaires est limitée au remboursement du prix d'achat.

Article 6 – Vie Privée

Nous respectons votre vie privée. Nous ne collectons pas de données sans votre consentement.

Article 7 – Invalidité – Force majeure – Droit applicable et Tribunal compétent

Si pour une quelconque raison une disposition des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des conditions générales. Celle jugée inapplicable étant alors remplacée par la disposition la plus proche possible.

Ni la Bourse, ni ses bénévoles, ni l'Ecole de Profondsart ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à leur contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de problème d'importation ou d'exportation, de grève, de lock-out, de pénurie, d'incendie, de tremblement de terre, de tempête, d'inondations, de pandémie, etc..

Les présentes conditions générales sont exclusivement régies par la loi belge. En cas de litige, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon seront compétents.